

Projet séance Agglo lundi 18 novembre 2024 pour approbation

Province de Québec
Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue le lundi 18 novembre 2024, à 18 h 30.

Sous la présidence de monsieur Gilles Boucher, maire de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum, les conseillers suivants : madame Joan Raymond, monsieur Michaël Vangansbeck, monsieur Daniel Beaudoin, madame Johanne Lepage, monsieur Alexandre Morin et monsieur Frank Pappas.

Était absent, le conseiller, monsieur Raymond Saint-Aubin.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Approbation des procès-verbaux**
 - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 21 octobre 2024 à 18 h 35.
- 4. Administration, finances et qualité des services**
 - a) Rapports des responsables de comité.
 - b) Dépôt et présentation du projet de règlement et avis de motion du règlement # AG-038-2018-A03 modifiant le règlement # AG-038-2018 concernant la régie interne des séances du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.
 - c) Adoption du règlement d'emprunt # AG-054A-2024 modifiant le montant du règlement d'emprunt # AG-054-2023 décrétant une dépense au montant de 531 163 \$ et un emprunt au même montant afin de financer les coûts des travaux d'agrandissement et de réparations de la caserne des pompiers au 9, chemin Masson, pour un montant additionnel de 1 692 937 \$.
 - d) Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 31 octobre 2024 et des projections budgétaires de l'exercice en cours de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.
- 5. Sécurité civile et sécurité incendie**
 - a) Rapports des responsables de comités.
 - b) Modification au titre d'emploi – Mme Rachel Charland, coordonnatrice adjointe à directrice adjointe.
- 6. Réseau artériel**
 - a) Rapports des responsables de comités.
 - b) Immobilisation – Achat d'un tracteur avec équipements - Dossier # TP-202404-028.
- 7. Communications, culture et promotion touristique**
 - a) Rapports des responsables de comités.
- 8. Correspondance**
- 9. Affaires nouvelles.**
- 10. Période de questions.**
- 11. Levée de la séance.**

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président, monsieur Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à 7 membres.

AG-1301-11-2024

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation à la présente séance ordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté.

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

AG-1302-11-2024

3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE LUNDI 21 OCTOBRE 2024, À 18 H 35.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 21 octobre 2024 dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal ;

Projet séance Agglo lundi 18 novembre 2024 pour approbation

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 21 octobre 2024, à 18 h 35, soit et est approuvé tel que rédigé.

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DES SERVICES.

4. a) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Aucun rapport présenté.

4. b) DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # AG-038-2018-A03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # AG-038-2018 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL.

Le président et maire de la municipalité centrale, monsieur Gilles Boucher, procède au dépôt et à la présentation du projet de *règlement # AG-038-2018-A03 modifiant le règlement # AG-038-2018 concernant la régie interne des séances du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.*

Monsieur Boucher présente, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), le projet de règlement qui prévoit des modifications obligatoires pour se conformer au Projet de Loi 57 concernant l'édition de la *Loi visant à protéger les élus et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions.*

Notamment, le projet de règlement prévoit l'ajout de l'article 3.1 pour la participation à distance d'un élu aux séances selon certaines modalités, le volet respect et civilité développé à l'article 9 et les pénalités modifiées en conséquence à l'article 41.

Le maire, monsieur Gilles Boucher, donne avis de motion qu'un *règlement # AG-038-2018-A03 modifiant le règlement # AG-038-2018 concernant la régie interne des séances du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel* sera déposé pour étude et adoption lors d'une séance subséquente.

Le projet de règlement sera accessible sur le site Internet municipal dans la section *Projets de règlements et procédures spécifiques* de l'onglet *Ma Ville*.

AG-1303-11-2024

4. c) ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # AG-054A-2024 MODIFIANT LE MONTANT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # AG-054-2023 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 531 163 \$ ET UN EMPRUNT AU MÊME MONTANT AFIN DE FINANCER LES COÛTS DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉPARATIONS DE LA CASERNE DES POMPIERS AU 9, CHEMIN MASSON, POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 1 692 937 \$.

ATTENDU que l'Agglomération a décrété par le règlement # AG-054-2023 une dépense et un emprunt au même montant approuvé de 531 163 \$ pour des travaux d'agrandissement de la caserne des pompiers au 9, chemin Masson ;

ATTENDU qu'il est requis d'amender le règlement # AG-054-2023 pour en augmenter la dépense et l'emprunt à un montant révisé de 2 224 100 \$ suivant la nouvelle estimation professionnelle révisée préparée par le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing., le 4 octobre 2024 et suivant les indications professionnelles en architecture et en génie de structure, mécanique, électrique et civile obtenues ;

ATTENDU que selon l'estimation des coûts révisée préparée par la trésorière, madame Lise Lavigne, et datée du 4 octobre 2024, un emprunt au montant de 2 224 100 \$, incluant les frais de financement et intérêts temporaires, est nécessaire à la réalisation et au paiement du coût de ces travaux soit un montant additionnel de 1 692 937 \$;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement et l'avis de motion dûment donné à cet effet à la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 21 octobre 2024 par le président, monsieur Gilles Boucher, maire de la ville centre qui en a également fait la présentation ;

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu une copie du règlement dans les délais requis et déclarent l'avoir lu ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher ce qui suit :

QUE le *règlement numéro AG-054A-2024 modifiant le montant du règlement # AG-054-2023 décrétant une dépense au montant de 531 163 \$ et un emprunt au même montant afin de financer les coûts des travaux d'agrandissement de la caserne des pompiers au 9, chemin Masson, pour un montant additionnel de 1 692 937 \$* soit et est adopté ; qu'il fait partie des présentes comme s'il était ici au long reproduit ; qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi suivant l'approbation des personnes habiles à voter et de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et de sa promulgation par avis public.

Projet séance Agglo lundi 18 novembre 2024 pour approbation

QUE conformément à l'article # 556 de la *Loi sur les Cités et Villes*, qu'avis public soit publié à l'effet qu'un **registre pour les personnes habiles à voter sera tenu le jeudi 12 décembre 2024** de 9 h à 19 h au bureau municipal à l'hôtel de ville située au 88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

QUE le règlement adopté de même que le résultat de la procédure d'enregistrement seront accessibles sur le site Internet www.lacmasson.com dans la section *Projets de règlements et procédures spécifiques* de l'onglet *Ma Ville*.

Le conseiller, monsieur Frank Pappas, demande de modifier cette résolution afin d'y ajouter ce qui suit :
« *QU'advenant que l'aide financière du programme PRACIM prévue à 70 % des dépenses admissibles (dont la réponse est attendue pour le mois d'avril 2025) ne soit pas accordée au projet, que la dépense additionnelle prévue au présent règlement ne sera pas autorisée et non effectuée.* ».

Le vote est demandé par le président, monsieur Gilles Boucher.

La résolution est ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents avec cet ajout.

4. d) DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2024 ET DES PROJECTIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE EN COURS DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL.

Le conseil prend acte, conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, du dépôt par la trésorière, madame Lise Lavigne, des états comparatifs pour les revenus et dépenses au 31 octobre 2024 et pour les projections budgétaires de l'exercice courant de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel jusqu'au 31 décembre 2024.

QUE ces documents seront accessibles sur le site Internet www.lacmasson.com.

5. SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ INCENDIE

5. a) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Aucun rapport présenté

5. b) MODIFICATION AU TITRE D'EMPLOI – MME RACHEL CHARLAND, COORDONNATRICE ADJOINTE À DIRECTRICE ADJOINTE.

ATTENDU la résolution # AG-1231-05-2023 prise le 15 mai 2023 autorisant l'embauche de madame Rachel Charland au poste de coordonnatrice adjointe au Service de sécurité incendie en probation et sa permanence approuvée par la résolution #AG-1264-11-2023 ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Mario Nareau, pour modifier le titre d'emploi à directrice adjointe ;

AG-1304-11-2024

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ ce qui suit :

QUE ce conseil confirme à son poste de directrice adjointe au Service de sécurité incendie, madame Rachel Charland, à compter des présentes.

6. RÉSEAU ARTÉRIEL

6. a) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Aucun rapport présenté.

AG-1305-11-2024

6. b) IMMOBILISATION – ACHAT D'UN TRACTEUR AVEC ÉQUIPEMENTS - DOSSIER # TP-202404-028.

ATTENDU qu'un bris est survenu au tracteur Kubota BX2670, année 2016 (véh. # 56) au cours de la dernière saison hivernale et que les coûts de réparation de la transmission sont estimés à près de 6 000 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU que cet équipement ne convient pas adéquatement aux tâches exigeantes des travaux hivernaux auxquels il est affecté ;

ATTENDU que le Service des loisirs et de la vie communautaire a dû louer un équipement en remplacement avec chauffeur pour accomplir la tâche lors de trois (3) dernières saisons hivernales et que les déboursés de location du tracteur avec pelle avant, souffleuse et main-d'œuvre se sont élevées à 22 082.39 \$ (2022), 6 041.94 \$ (2023) et 9 554.42 \$ (2024), globalement 37 678.75 \$;

ATTENDU que l'équipement actuel (véh. # 56) pourrait être remplacé par un tracteur plus adéquat ;

Projet séance Agglo lundi 18 novembre 2024 pour approbation

ATTENDU le tableau résumé des deux (2) propositions de tracteurs avec leurs équipements respectifs :

Fournisseurs et équipements	Les Équipements R. Marsan inc. Tracteur CASE IH 2024 de 40 forces (sans taxes)	Kanatrak Mirabel Tracteur Kubota 2024 de 40 forces (sans taxes)
Prix de détail	51 510.00 \$	78 450.00 \$
Souffleur avant	8 200.00 \$	inclus
Débroussailleuse de fossés	7 500.00 \$	8 450.00 \$
Balai pour glace	8 680.00 \$	9 000.00 \$
Total (avant taxes)	75 890.00 \$	95 900.00 \$

ATTENDU l'étude et la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing. ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et autorise le remplacement du tracteur Kubota actuel (véh. # 56) et la proposition finale de Les Équipements R. Marsan inc. du 13 novembre 2024 et lui attribue le contrat # TP-202404-028 pour l'achat d'un tracteur de marque CASE modèle IH Farmall 40C 2024 Série II couvert d'une cabine, avec chargeur avant, équipé d'une souffleuse avant 63 pouces, d'un godet de 68 pouces avec attache, d'une débroussailleuse latérale Orsi pour bord de chemins et d'un balai de 72 pouces pour le balayage de la glace équipements mentionnés plus haut, pour un montant total de 75 890.00 \$ plus les taxes applicables (87 254.53 \$ toutes taxes comprises).

QUE ce conseil autorise le directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, à représenter la Ville dans le transfert de véhicules pour l'achat et l'immatriculation et l'identification visuelle.

QUE ce conseil affecte un montant de 79 675.01 \$ (87 254.53\$ moins taxes récupérées) du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2023 de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel à cette dépense.

QUE tout solde résiduel soit retourné dans l'excédent non affecté.

Le conseiller, monsieur Frank Pappas, demande le vote.

Pour : 5 Mme Joan Raymond, M. Daniel Beaudoin, Mme Johanne Lepage, M. Alexandre Morin et M. Gilles Boucher.

Contre : 2 M. Frank Pappas et M. Michaël Vangansbeck.

La résolution est ADOPTÉE à la majorité des membres présents.

7. COMMUNICATIONS, CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE

7. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Aucun rapport présenté.

8. CORRESPONDANCE

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

AG-1306-11-2024

Étant 18 h 44, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Boucher et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et ADOPTÉ de lever la séance.

Monsieur Gilles Boucher
Président

Madame Judith Saint-Louis
Greffière

Séance enregistrée vidéo et son
/jsl